

**Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION  
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE**



**Comptes rendus**

*Réunion : Assemblée Générale*

*Date : le 27 novembre 2013*

*Horaire : de 19h30 à 23h00*

*Lieu : Lacépède*

*Personnes présentes :*

*M. LEBRETON Hervé, Président de l'association  
M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire de l'association  
Mme LEBRETON Priscilla, Trésorière de l'association  
Mlle INFANTI Maud, membre fondateur  
M. PISTON Eric, membre de l'association  
M. BISQUEY Vincent, invité*

---

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION  
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2013**

La séance a débuté à 19h30 et s'est achevée à 23h00

Membres présents :

M. Lebreton Hervé, président  
Mme Lebreton Priscilla, trésorière  
M. Auboyneau Jean-Frank, secrétaire  
Mlle Infanti Maud, membre fondateur  
M. Piston Eric, membre  
M. Bisquey Vincent, invité

Ordre du jour :

Rapport moral  
Rapport financier  
Les membres  
Rapport d'orientation  
Instances dirigeantes

Objectif :

Cette cinquième année d'existence de l'association a permis de prouver, grâce à l'action « réserve parlementaire », que les citoyens peuvent agir en démocratie, en s'informant, s'exprimant et agissant. L'assemblée générale a pour but de faire le point sur les actions engagées et de préparer la poursuite de cette expérimentation citoyenne.

## **PARTIE A : RAPPORT MORAL**

Monsieur Eric Piston, qui a émis le souhait de participer en tant que membre actif de l'association, demande au Président de l'association de bien vouloir l'éclairer sur quelques points : Quelles motivations ont poussé à la constitution de l'association, l'association est-elle politique, refuse-t-elle par idéologie certains membres de partis politiques, comment se place-t-elle par rapport aux institutions, quels sont ses modes d'actions et de fonctionnement... ? Monsieur Hervé Lebreton, Président de l'association, aidé de mademoiselle Maud Infanti, membre fondatrice, explique que l'idée de départ est de répondre à ceux qui disent : « De tout façon, on ne peut rien n'y faire ! », en montrant par l'exemple, qu'il est possible, pour de simples citoyens, de défendre leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen. S'en suit un bref rappel de l'historique de l'association qui, à ce jour, a mené deux actions importantes : « L'alignement de la pension des parlementaires sur le régime général » et « La transparence, puis la suppression de la réserve parlementaire ». En parallèle, le Président insiste sur le fait que le but de l'association est surtout de montrer qu'il est possible d'agir, afin d'inciter d'autres personnes à participer plus activement à la vie démocratique en général. Ainsi, l'association a souvent fait part de ses connaissances ou suggestions à d'autres associations ou personnes désireuses de mener leurs propres actions. En ce sens, l'association est donc politique et est déclarée en tant que telle. Par contre, l'association s'est toujours bien gardée de servir un intérêt politique partisan. Cela n'empêche aucunement des personnes militantes d'adhérer et de participer à l'action de l'association, dans la mesure où leur démarche n'est pas guidée par une volonté de « récupération ». L'idée est en fait très simple : plutôt que de vouloir tout révolutionner à l'aide de beaux discours, mieux vaut déjà appliquer plus strictement les textes de base garantissant nos libertés individuelles et nos droits fondamentaux, puis améliorer le système à la marge. Tout ce travail repose essentiellement sur des textes déjà en vigueur, non appliqués ou dévoyés de leur but suite à de mauvaises habitudes.

Depuis l'été dernier, la démarche de l'association a évolué vers une plus grande prise en compte des aspirations des adhérents. Comme notre premier résultat vers plus de transparence des fonds publics de la réserve parlementaire a encouragé de nombreuses personnes à devenir membres de l'association, il lui appartient maintenant de répondre au mieux à cette envie et cet espoir suscités. La communication devient donc un élément important à développer. Certains changements sont déjà effectifs : l'association a publié deux lettres d'information ; son site a été modifié pour permettre l'abonnement en ligne à cette lettre d'information et le nouvel abonnement chez notre hébergeur OVH permet l'envoi par mailing.

L'action « réserve parlementaire », qui a montré qu'il était parfois difficile d'obtenir des informations de la part des ministères, est loin d'être terminée. Tout d'abord, comme expliqué dans la précédente réunion, les documents communiqués cet été par le ministère de l'Intérieur, ne sont pas exhaustifs. Nous avons donc déposé une demande de mise en exécution du jugement. Ensuite, le ministère du Budget ne nous a toujours pas communiqué la liste complète des subventions octroyées aux collectivités locales et aux associations pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011. Notre demande d'aide, entamée auprès du Défenseur de Droits, est donc encore d'actualité. Enfin, le ministère de l'Intérieur ne nous a pas communiqué en temps et en heure les informations relatives à la réserve parlementaire de 2012. Nous avons donc déposé à son encontre une requête au Tribunal Administratif pour excès de pouvoir. Tout cela prouve malheureusement que, malgré les nombreux articles de presse relatant le clientélisme ou les dérives électoraliste, les responsables politiques n'ont toujours pas, dans leur grande majorité, pris conscience de l'ampleur du problème. A l'époque, les parlementaires semblaient plus choqués par le fait que leur « voisin » ait eu plus qu'eux, que par les véritables problèmes sous-jacents à cette pratique. Et ce n'est pas l'article de loi sur la transparence de la vie politique qui y changera grand chose : il ne porte que sur une partie des subventions ministérielles et n'assure d'aucune mesure que ces fonds publics ne soient pas utilisés à des fins électoralistes. L'association, qui ne souhaite pas encourager le discours du « tous pourris », a pour l'instant limité sa communication à quelques exemples de subventions : Le Perreux-sur-Marne, Compiègne, Douzy... Malheureusement, ce positionnement n'a pas permis de mener jusqu'au bout la réflexion étamée sur la réserve parlementaire. Il nous apparaît donc important de continuer à informer les citoyens sur les problèmes liés à cette pratique, en exhibant des exemples de subventions, dans le temps et dans l'espace. Pour cela il nous semble intéressant de pouvoir retracer, sur plusieurs années, le montant des subventions d'Etat allouées à une même commune. Afin de ne pas nous perdre dans de longues démarches contentieuses, qui ne sont nullement notre but, nous préférons restreindre le champs d'action à des communes qui ont touché la plus grosse somme de subventions sur la période allant de 2011 à 2012. Ce choix simplifie et limite nos demandes, qui pourront être adressées aux communes elles-mêmes, aux préfectures, au trésor public et/ou aux chambres régionales des comptes.

Décisions prises et votées à l'unanimité :

1. M. Eric Piston devient membre actif de l'association.
2. « Faire connaître l'association » doit être mieux pris en compte dans notre communication
3. Les six communes de « Le Perreux-sur-Marne », « Compiègne », « Villeneuve-sur-Lot », « Avrille », « Provins » et « Douzy » feront l'objet d'une demande d'informations sur les subventions d'Etat qui leur a été octroyées de façon récurrente sur plusieurs années. (Le choix de ces communes a été arrêté en suivant l'ordre décroissant du cumul des subventions octroyées en 2011 et 2012)
4. Le Président est désigné pour poursuivre et/ou engager toute procédure nécessaire à la communication exhaustive des données demandées par l'association sur les subventions d'Etat, dans le cadre de l'action appelée « réserve parlementaire » : demande de mise en demeure de produire un mémoire en défense, saisine du Défenseur des Droits...

**PARTIE B : RAPPORT FINANCIER**

Le bilan est établi sur l'exercice entre les dernières Assemblées Générales. Il reprend succinctement les comptes depuis la création.

	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>
Année 2009	290,00 €	157,84 €
Année 2010 (entre les AG)	205,00 €	263,37 €
Année 2011 (entre les AG)	316,79 €	163,46 €
Année 2012 (entre les AG)	175,00 €	218,17 €

<b>Bilan au 19/12/12</b>	<b>183,95 €</b>		
--------------------------	-----------------	--	--

<b>Année 2013 (entre les AG)</b>	<b>1 493,00 €</b>		<b>325,64 €</b>
<i>Dons</i>	<i>1 028,00 €</i>	<i>Hébergement internet</i>	<i>126,46 €</i>
<i>Adhésions</i>	<i>465,00 €</i>	<i>Photocopies</i>	<i>116,10 €</i>
		<i>Timbre fiscal</i>	<i>35,00 €</i>
		<i>Papeterie</i>	<i>27,90 €</i>
		<i>Frais de compte</i>	<i>13,80 €</i>
		<i>Frais de postage</i>	<i>6,38 €</i>

<b>BILAN AU 27/11/13</b>	<b>1 351,31 €</b>		
--------------------------	-------------------	--	--

Suite aux nouvelles adhésions de cet été, les produits sont en forte augmentation. Les charges augmentent très légèrement, notamment suite au nouvel abonnement permettant une meilleure prise en charge des envois des lettres d'information. Toutes les dépenses de l'association sont faites sur fonds propres, ce qui lui permet d'être financièrement autonome et lui garantit une totale indépendance.

Décision prise et votée à l'unanimité :

5. Le rapport financier est approuvé

**PARTIE C : LES MEMBRES**

L'association compte 91 membres à jour de leur cotisation. Une des problématiques sera de mieux déterminer comment les membres peuvent collaborer, en apportant leurs idées, leurs souhaits, leur aide, leurs compétences...

Décision prise et votée à l'unanimité :

6. La cotisation est inchangée.

## **PARTIE D : RAPPORT D'ORIENTATION**

Suite aux questions posées par M. Piston dans la partie « Rapport moral », de nombreux points ont déjà été abordés, ainsi que les décisions qui en découlent. Il ne reste plus qu'à traiter la partie relative au choix des nouvelles actions. Pour cela, toutes les propositions postées sur le site de l'association, avant le 30 novembre 2013 au soir, seront soumises au filtrage du groupe de lecture. Constitué des trois membres fondateurs et de quatre autres membres tirés au sort et volontaires, celui-ci aura la mission de retenir les propositions en accord avec les buts de l'association, de fusionner celles qui seraient similaires, de découper celles qui comporteraient plusieurs actions et, si cela s'avérait absolument nécessaire, de reformuler celles qui seraient trop longues ou trop abscones. Les adhérents seront ensuite appelés à se prononcer par un vote.

### Décision prise et votée à l'unanimité :

7. L'association poursuivra sa recherche d'une plus grande participation de ses membres.

## **PARTIE E : INSTANCES DIRIGEANTES**

### Sont élus à l'unanimité

8. M. LEBRETON Hervé, Président et représentant légal de l'association.
9. M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire.
10. M. PISTON Eric, Trésorier.
11. Mme LEBRETON Priscilla, Trésorière adjointe.